

CONCOURS D'ACCÈS AUX INSTITUTS RÉGIONAUX D'ADMINISTRATION

SESSION D'AUTOMNE 2022

Mardi 18 octobre 2022

2022-2-DGAFP-QCM-P

CONCOURS EXTERNE - CONCOURS INTERNE - TROISIÈME CONCOURS

CORRIGÉ

Les bonnes réponses sont entourées en rouge

Deuxième épreuve : questionnaire à choix multiples

Durée : 1 heure 30 - Coefficient 2

Extrait de l'arrêté du 28 mars 2019 fixant les règles d'organisation générale, la nature, la durée, le programme des épreuves et la discipline des concours d'entrée aux IRA (art. 3) :

« La deuxième épreuve d'admissibilité consiste en un questionnaire à choix multiples visant à vérifier les connaissances du candidat en matière de culture administrative et juridique, de finances publiques, d'organisation, de fonctionnement et de politiques des institutions européennes et de culture numérique, ainsi que son aptitude à la décision par le biais, le cas échéant, de mises en situation.

Elle comprend un nombre maximal de 120 questions, dont les deux tiers au plus relèvent de la culture administrative et juridique et des finances publiques. [...] »

CONSIGNES

Le sujet comporte 20 pages numérotées de 2 à 20.

Le QCM est composé de 120 questions ainsi réparties :

119

| Culture administrative et juridique : | | |
|--|----------------|---------------|
| Finances publiques : | 20 questions | (n° 61 à 80) |
| Organisation, fonctionnement | | |
| et politiques des institutions européennes : | 20 questions | (n° 81 à 100) |
| Culture numérique : | 20 questions (| n° 101 à 120) |

Pour chaque question, <u>une seule</u> réponse est possible.

La réponse est apportée sur la grille en cochant la case (A., B. ou C.) correspondant au choix du candidat.

Barème:

Bonne réponse :+1 point

Mauvaise réponse :-0,5 point

Abstention :0 point

N.B.: la question 24 a été annulée par décision des présidents de jury.

TRÈS IMPORTANT

- Seul l'usage d'un stylo à bille à encre noire est autorisé pour cette épreuve
- Aucun document n'est autorisé durant cette épreuve.
- Avant de commencer cette épreuve, il vous est recommandé de vérifier le sujet et, le cas échéant, de signaler immédiatement aux surveillants toute anomalie (page manquante, document illisible, etc.).
- Les réponses aux questions doivent être complétées sur la grille dédiée, qui seule sera corrigée. Il est interdit aux candidats de signer la grille ou d'y mettre un signe quelconque pouvant en indiquer la provenance (exemples non limitatifs : identité, initiales, n° de candidat ou d'anonymat, lieu du centre d'épreuves, signature).

Culture administrative et juridique

- 1. En quoi consiste le principe du décret du 20 janvier 2019 "Dites-le nous une fois" dans le cadre des démarches d'un usager ?
 - A. Éviter de fournir des pièces justificatives déjà détenues par l'administration
 - B. Faire des démarches administratives auprès d'un guichet unique
 - C. Ne plus renouveler ses documents d'identité
- 2. Quelle grande décision du Conseil d'Etat a mis fin au régime d'irresponsabilité du service de la police ?
 - A. Conseil d'Etat, 10 février 1905, Tomaso Grecco
 - B. Conseil d'Etat, 28 juin 1918, Heyriès
 - C. Conseil d'Etat, 28 mars 1919, Regnault-Desroziers
- 3. Quelle loi a réformé en profondeur les procédures d'urgence devant le juge administratif ?
 - A. La loi du 30 juin 1999
 - B. La loi du 30 juin 2000
 - C. La loi du 30 juin 2001
- 4. Un agent public qui conduit un véhicule administratif cause un accident de la circulation. L'autre véhicule impliqué est conduit par une personne privée. Quel juge sera compétent en cas de litige ?
 - A. Le juge judiciaire
 - B. Le juge administratif
 - C. Le Tribunal des conflits, statuant comme juge du fond
- 5. Quel intérêt public a été reconnu par l'arrêt du Conseil d'Etat du 25 mars 1988 Commune d'Hyères c/. Serres :
 - A. un festival de la bande dessinée
 - B. un festival de jazz
 - C. un projet dénommé « Ville Nouvelle Est »
- 6. La loi du 2 mars 1982 a supprimé la tutelle exercée par le préfet sur les collectivités territoriales et créé un nouveau contrôle qui a une triple caractéristique. Il s'agit :
 - A. du contrôle a posteriori du juge administratif sur la légalité
 - B. du contrôle a priori du juge judiciaire sur la légalité
 - C. du contrôle a posteriori du juge administratif sur l'opportunité
- 7. L'existence d'une voie de fait entraine la compétence du :
 - A. juge administratif
 - B. juge judiciaire
 - C. préfet

- 8. Dans quel arrêt le juge administratif a reconnu le principe selon lequel le respect de la dignité de la personne humaine est une composante de l'ordre public ?
 A. Conseil d'Etat, 27 octobre 1995, Commune de Morsang-sur-Orge
 B. Conseil d'Etat, 3 octobre 2008, Commune d'Annecy
- 9. Depuis l'arrêt du Conseil d'Etat du 18 décembre 2002 Mme Duvignères, font grief les circulaires dont le caractère est :
 - A. impératif
 - B. interprétatif
 - C. réglementaire
- 10. Parmi les propositions suivantes, laquelle n'est pas une forme de gestion directe du service public par une personne publique ?
 - A. La régie directe
 - B. La régie personnalisée
 - C. La régie accessoire
- 11. Quel arrêt du Tribunal des conflits reconnaît l'existence des services publics à caractère industriel ou commercial ?
 - A. Tribunal des conflits, 22 janvier 1921, Société commerciale de l'Ouest africain
 - B. Tribunal des conflits, 22 janvier 1955, Naliato

C. Conseil d'Etat, 28 décembre 2009, Commune de Béziers

- C. Tribunal des conflits, 4 juillet 1983, Gambini
- 12. Vous êtes en poste au sein du service contentieux d'une préfecture. Sur quel support doit être publié l'ensemble des actes réglementaires édictés par les services de l'Etat de votre département pour être opposables aux tiers ?
 - A. Le Recueil des actes administratifs
 - B. Le Journal officiel de la République française
 - C. Tout support habilité à recevoir des annonces légales
- 13. Lequel de ces organismes n'est pas un établissement public ?
 - A. L'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
 - B. La Société nationale de sauvetage en mer
 - C. L'Office français de la biodiversité
- 14. Vous êtes attaché(e) dans un rectorat. Un enseignant géré par votre service a reçu un arrêté de changement d'échelon et souhaite contester cette décision. Il estime que la date de changement d'échelon vers l'échelon supérieur figurant sur son arrêté est erronée. Il peut contester la décision :
 - A. dans les deux mois à compter de l'édition de l'arrêté par votre service de gestion
 - B. dans les deux mois à compter de la signature de l'arrêté par le recteur d'académie
 - C. dans les deux mois à compter de la notification de l'arrêté

- 15. Quelle autorité assure l'intérim en cas d'empêchement du Président de la République ?
 A. Le Président de l'Assemblée nationale
 B. Le Président du Sénat
- 16. La Constitution prévoit que le nombre de sénateurs ne peut excéder :
 - A. 348 B. 288
 - C. 576
- 17. Quelle autorité proclame les résultats de l'élection présidentielle ?
 - A. Le secrétaire général de la Présidence de la République
 - B. Le ministre de l'intérieur

C. Le Premier ministre

- C. Le Conseil constitutionnel
- 18. Un référendum, dit d'initiative partagée, peut être organisé, aux termes de l'article 11 de la Constitution, à l'initiative :
 - A. d'un cinquième des membres du Parlement, soutenu par un cinquième des électeurs inscrits sur les listes électorales
 - B. d'un cinquième des membres du Parlement, soutenu par un dixième des électeurs inscrits sur les listes électorales
 - C. d'un dixième des membres du Parlement, soutenu par un cinquième des électeurs inscrits sur les listes électorales
- 19. Quels sont les textes figurant dans le bloc de constitutionnalité ?
 - A. La Constitution de 1958
 - B. La Constitution de 1958, la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, le
 Préambule de la Constitution de 1946 et la Charte du numérique
 - C. La Constitution du 4 octobre 1958, la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, le Préambule de la Constitution de 1946 et la Charte de l'environnement de 2004
- 20. La citation selon laquelle « Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution », provient :
 - A. de la Constitution du 4 octobre 1958
 - B. du Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946
 - C. de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789
- 21. Selon l'article 68 de la Constitution, la destitution du Président de la République est prononcée par le Parlement constitué en :
 - A. Cour de justice de la République
 - B. Haute Cour
 - C. Haute Cour de justice

- Dans le cadre d'un empêchement provisoire du Président de la République, quel pouvoir le président par intérim ne peut-il pas exercer ?
 A. L'organisation d'un référendum
 B. La nomination des ministres
 C. Le pouvoir d'engager la force nucléaire
 23. Les membres du Gouvernement auteurs de délits commis dans l'exercice de leurs fonctions sont jugés par :
 - A. la Cour de justice de la République
 - B. la Haute Cour
 - C. le tribunal correctionnel de Paris
- 24. Dans les collectivités d'outre-mer, les lois et règlements :
 - A. sont applicables de plein droit mais peuvent faire l'objet d'adaptations tenant aux caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités
 - B. ne sont pas applicables de plein droit
 - C. sont applicables de plein droit
- 25. Vous êtes responsable des listes électorales dans votre commune et on vous demande de faire un point sur le droit de vote des ressortissants de l'Union européenne. Ces derniers peuvent voter pour :
 - A. les élections présidentielles et européennes
 - B. les élections européennes et municipales
 - C. les élections législatives et municipales
- 26. La révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 permet la réunion du Congrès du Parlement :
 - A. pour une révision de la Constitution
 - B. pour entendre une déclaration du Président de la République
 - C. pour adopter dans les mêmes termes un texte législatif
- 27. Vous êtes responsable du déroulé des élections législatives et vous devez expliquer aux agents qui travaillent avec vous le mode de scrutin. Vous leur expliquez que les députés sont élus au suffrage universel direct, au :
 - A. scrutin majoritaire à deux tours
 - B. scrutin majoritaire à un tour
 - C. scrutin de liste à deux tours
- 28. Un fonctionnaire peut-il se présenter à son poste de travail en tenue exubérante ?
 - A. Oui, en vertu du principe de liberté vestimentaire
 - B. Non, en vertu de l'obligation de dignité
 - C. Non, en vertu de l'obligation de neutralité

- 29. Un fonctionnaire, placé sous votre autorité au sein d'une préfecture, vous informe de son projet de publier un récit romancé ayant pour sujet la vie quotidienne dans une administration.

 Que lui répondez-vous ?
 - A. En tant que fonctionnaire, il ne peut exercer aucune autre activité rémunérée
 - B. La publication d'une œuvre de l'esprit par un fonctionnaire est libre, dans les limites du respect du code de la propriété intellectuelle et des obligations déontologiques
 - C. La publication d'une œuvre de l'esprit par un fonctionnaire est soumise à l'autorisation préalable de sa hiérarchie, doit respecter le code de la propriété intellectuelle et ne pas contrevenir aux obligations déontologiques
- 30. Vous êtes chef(fe) de bureau. Un de vos agents est victime d'injures et menaces dans l'exercice de ses fonctions par un usager : quel dispositif pouvez-vous proposer à l'agent dans le cadre de la prise en charge par l'administration de cette situation ?
 - A. La protection juridique
 - B. La protection judiciaire
 - C. La protection fonctionnelle
- 31. En tant que chef(fe) de service au sein d'une administration, quels indicateurs utilisez-vous afin de diagnostiquer les risques psychosociaux de votre service ?
 - A. Le taux d'absentéisme, le taux de rotation des agents, le nombre d'actes de violence envers les agents
 - B. Le nombre de congés pris, la pyramide des âges, le taux de mobilité interne
 - C. La part des agents en télétravail, le taux de formation des agents, la part de dépenses de fonctionnement
- 32. Vous êtes chef(fe) de service et un de vos agents décide de faire grève de façon inopinée : comment réagissez-vous ?
 - A. Vous laissez l'agent exercer son droit de grève
 - B. Vous rappelez à l'agent que la grève doit être précédée d'un préavis et qu'il s'expose à des sanctions disciplinaires
 - C. Vous décomptez une journée au titre des congés à l'agent gréviste
- 33. Vous êtes chef(fe) de bureau. Un agent placé sous votre autorité souhaite recourir au télétravail pour la première fois et vous sollicite pour savoir s'il peut bénéficier d'une indemnité pour recouvrer les frais engagés dans ce cadre. Vous lui indiquez :
 - A. qu'il n'existe aucun dispositif de la sorte à ce jour
 - B. qu'il existe un forfait télétravail fixé à 3,50 € par journée de télétravail effectuée
 - C. qu'il existe un forfait télétravail fixé à 2,50 € par journée de télétravail effectuée dans la limite de 220 € par an
- 34. Il est interdit au fonctionnaire d'exprimer ses opinions personnelles à l'intérieur ou à l'extérieur du service dès lors que ses propos entravent le fonctionnement du service ou jettent le discrédit sur l'administration. Il s'agit de :
 - A. l'obligation de secret professionnel
 - B. l'obligation de réserve
 - C. l'obligation de discrétion professionnelle

- 35. Les commissions administratives paritaires sont compétentes pour émettre un avis sur :

 A. les demandes de congé parental
 - C. les propositions de promotion et d'avancement
- 36. Dans votre service, un agent à temps plein souhaite cumuler une activité avec son emploi. Vous pouvez l'autoriser à :
 - A. donner des consultations, des expertises ou à plaider en justice B. exercer une activité accessoire d'enseignement

B. les demandes de révision du compte rendu d'entretien professionnel

- C. être gérant d'une société
- 37. Quelle nouvelle instance de représentation du personnel sera mise en place à l'issue des prochaines élections professionnelles de la fonction publique du 8 décembre 2022?
 - A. Le comité social
 - B. Le comité technique
 - C. Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
- 38. Selon la loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, à compter de la date où elle a eu connaissance de la faute commise, dans quel délai l'administration peut-elle intenter une action disciplinaire contre l'un de ses agents ?
 - A. 6 mois
 - B. 1 an
 - C. 3 ans
- 39. Vous êtes chef(fe) de service dans une direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités. Un agent de votre service vous fait part de son souhait de quitter ses fonctions. Les jours suivants, cet agent ne se présente plus sur son lieu de travail. Il est :
 - A. en situation de démission
 - B. en situation de rupture conventionnelle
 - C. en situation d'abandon de poste
- 40. Vous êtes attaché d'administration au ministère de l'intérieur et des outre-mer et souhaitez effectuer une mobilité vers un poste d'attaché au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Pour effectuer votre mobilité, vous allez solliciter :
 - A. une demande de détachement
 - B. une demande de mobilité inter-fonction publique
 - C. une demande de mobilité au sein du corps interministériel à gestion ministérielle des attachés d'administration de l'Etat
- 41. Vous êtes responsable des ressources humaines dans un rectorat. Un agent vient vous consulter pour connaître les possibilités qui lui sont offertes pour bénéficier d'un temps de préparation personnel pour se préparer à un concours ou examen professionnel. Vous l'informez de :
 - A. la nécessité de poser un congé
 - B. la possibilité de solliciter une autorisation d'absence auprès de son supérieur hiérarchique
 dans la limite de 5 jours au total par année civile
 - C. la possibilité d'utiliser son compte épargne temps et à défaut son CPF dans la limite de 5 jours au total par année civile

42. Un conseiller régional a été élu en 2021. En quelle année son mandat devra-t-il être renouvelé? A. 2025 B. 2026 2027 43. Qu'est-ce qu'une métropole? A. Un établissement public de coopération interrégionale à fiscalité propre B. Un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre C. Un établissement public de coopération interdépartementale à fiscalité propre 44. Quel type de contrat de recrutement d'agents non titulaires a été créé par la loi du 6 août 2019 dite « Loi de transformation de la fonction publique » ? A. Le contrat de mission B. Le contrat de projet C. Le contrat d'objectif 45. Vous accueillez un stagiaire attaché et devez lui expliquer le fonctionnement de la nouvelle bonification indiciaire (NBI). Vous précisez qu'elle est attribuée : A. en fonction de l'emploi occupé B. en fonction de la catégorie de l'agent qui l'occupe C. en fonction de la catégorie de l'agent et du niveau de responsabilité de l'emploi occupé 46. Une circulaire qui comporte une interprétation du droit positif doit faire l'objet d'une publication : A. dans les vingt-quatre heures suivant sa signature B. dans les quatre mois suivant sa signature C. dans les deux mois suivant sa signature 47. Quel est le statut de la Corse ? A. Une collectivité territoriale B. Une collectivité à statut particulier au sens de l'article 72 de la Constitution C. Une collectivité d'outre-mer 48. Quelle juridiction a compétence pour statuer sur les recours formés contre les décisions rendues par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) : A. la Commission des recours des réfugiés B. la Cour administrative du droit d'asile C. la Cour nationale du droit d'asile 49. Qui est secrétaire général du Gouvernement? A. Marc Guillaume B. Stéphane Bouillon Claire Landais

- 50. Quelle loi transfère les compétences de la commune en matière de plan local d'urbanisme à l'intercommunalité ?
 - A. La loi du 27 janvier 2014 dite loi MAPTAM
 - B. La loi du 7 aout 2015 dite loi NOTRe
 - C. La loi du 24 mars 2014 dite loi ALUR
- 51. L'aide sociale à l'enfance est un service relevant :
 - A. de la commune
 - B. du département
 - C. de la région
- 52. Les présidents de chambres de la Cour des comptes sont nommés :
 - A. par décret simple
 - B. par décret en Conseil d'Etat
 - C. par décret du Président de la République
- 53. Vous êtes chargé du contentieux au ministère de l'intérieur. Un recours que vous avez à traiter est dirigé contre une élection régionale, vous saisissez :
 - A. le Conseil d'Etat compétent en première instance
 - B. le tribunal administratif où l'élection a eu lieu
 - C. le Conseil constitutionnel, juge de toutes les élections
- 54. Le Conseil d'État a admis dans son arrêt Jamart de 1936 que :
 - A. le ministre dispose d'un pouvoir réglementaire pour organiser ses services
 - B. le Premier ministre dispose d'un pouvoir réglementaire pour organiser ses services
 - C. la Commission nationale de l'informatique et des libertés et le Conseil supérieur de l'audiovisuel disposent d'un pouvoir réglementaire afin de mener à bien leur mission
- 55. Vous êtes en poste au sein de la direction départementale des territoires. Il revient à votre service d'organiser une enquête publique concernant un projet faisant l'objet d'une évaluation environnementale. Parmi les 3 propositions suivantes, laquelle est exacte :
 - A. l'enquête pourra être conduite par une commission d'enquête dont la composition et les membres seront choisis par le préfet
 - B. la durée de l'enquête publique ne sera pas inférieure à trente jours
 - C. l'avis rendu par la commission d'enquête liera l'autorité administrative pour autoriser ou non le projet en jeu
- 56. Vous êtes chef de bureau en charge des collectivités locales au sein d'une préfecture. Un agent de votre service vous sollicite afin de connaître les modalités de la création d'un établissement public de coopération intercommunale. Vous lui répondez :
 - A. qu'une décision du tribunal administratif est requise
 - B. qu'un arrêté ministériel est nécessaire
 - C. qu'un arrêté préfectoral est impératif

| 57. | Quelle base juridique confère au Président de la République des pouvoirs exceptionnels ? |
|-----|---|
| | A. L'article 11 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen B. L'article 16 de la Constitution C. L'article 20 de la Constitution |
| 58. | Sous la Ve République, l'Assemblée nationale a été dissoute à : |
| | A. quatre reprises B. cinq reprises |

- 59. Le responsable de la zone de défense et de sécurité de Paris est :
 - A. le Gouverneur militaire de Paris
 B. le préfet de police de Paris
 C. le préfet de Paris, préfet de la région Île de France

C. six reprises

- 60. Vous êtes le référent laïcité d'un établissement public. Un agent vous sollicite pour savoir s'il peut bénéficier d'une autorisation d'absence à l'occasion d'une fête religieuse. Vous lui indiquez que son chef de service :
 - A. ne peut lui accorder une telle autorisation en vertu du principe de laïcité
 B. peut lui accorder une telle autorisation si les nécessités de service le permettent
 C. doit lui accorder obligatoirement une telle autorisation

Finances publiques

- 61. Vous êtes adjoint gestionnaire chargé de l'élaboration du budget d'un établissement public local d'enseignement. La dotation allouée par la collectivité de rattachement est en diminution de 20% par rapport à l'exercice précédent. Pour réaliser l'équilibre du budget que vous allez présenter dans quelques jours, vous pouvez :
 - A. prélever sur les fonds de roulement de l'établissement
 - B. solliciter une dotation complémentaire auprès des services financiers de la collectivité de rattachement
 - C. solliciter une dotation complémentaire auprès de la direction des services départementaux de l'éducation nationale
- 62. Vous êtes chef(fe) d'un centre financier de services partagés et un gestionnaire budgétaire de votre service voudrait pouvoir exercer à mi-temps ses fonctions ainsi que celles de régisseur d'avances et de recettes au sein de la même structure. Vous lui indiguez que :
 - A. cela est possible, sous réserve d'adresser une demande sous-couvert de la hiérarchie, à l'attention de la direction des ressources humaines, et ce, au moins trois mois avant la date d'effet
 - B. cela est organiquement incompatible au nom du principe de séparation des ordonnateurs et des comptables,
 - C. que la prime de régisseur sera proratisée
- 63. Quel est le montant des dépenses fiscales en 2020 ?
 - A. 40 milliards d'euros
 - B. 65 milliards d'euros
 - C. 89 milliards d'euros
- 64. Les marchés de l'Etat et de ses établissements peuvent être passés sans publicité, ni mise en concurrence préalables, si leur montant est inférieur à :
 - A. 5 000 euros HT
 - B. 25 000 euros HT
 - C. 40 000 euros HT
- 65. Parmi ces propositions, laquelle ne fait pas partie des dépenses de personnel ?
 - A. Les charges sociales imputables à l'employeur
 - B. Les impôts et taxes assis sur la rémunération
 - C. Les dépenses d'action sociale au profit des agents de l'Etat
- 66. D'après le schéma prévisionnel de consommation du plafond d'autorisation d'emplois, y a-t-il, en termes d'ETPT (équivalent temps plein travaillé), une équivalence entre un agent à mi-temps présent toute l'année et un agent à temps complet présent sur une période de 6 mois ?

A. Non

B. Oui

C. Oui, sous certaines conditions

- 67. Le traité sur la stabilité, la coordination et la croissance (TSCG), adopté en 2012, interdit à un Etat membre de l'Union européenne d'avoir un déficit structurel dépassant :
 A. 0,5 % de son PIB (ou 1 % pour les pays dont la dette ne dépasse pas 60 % du PIB)
 B. 3 % de son PIB (ou 5 % pour les pays dont la dette ne dépasse pas 60 % du PIB)
 C. 5 % de son PIB (ou 3 % pour les pays dont la dette ne dépasse pas 60 % du PIB)
 68. Au sens du code des juridictions financières :
 - A. tous les agents publics, les membres du Gouvernement et les ordonnateurs, élus locaux, sont justiciables de la Cour de discipline budgétaire et financière
 - B. les membres du Gouvernement et les ordonnateurs, élus locaux, ne sont pas justiciables de la Cour de discipline budgétaire et financière
 - C. les membres du Gouvernement ne sont pas justiciables de la Cour de discipline budgétaire et financière, et les ordonnateurs, élus locaux, ne le sont que dans certains cas exceptionnels
- 69. Votre service réceptionne un questionnaire relatif à la préparation de la note d'exécution budgétaire de la mission afférente à votre ministère. L'institution pour laquelle vous préparez les éléments de réponse est :
 - A. la Cour des comptes
 - B. la direction du budget au sein du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique
 - C. le Parlement
- 70. Le principe d'unité de caisse implique :
 - A. que tous les fonds de l'Etat sont gérés par la Caisse des dépôts et des consignations
 - B. que toutes les administrations de l'Etat disposent chacune d'un compte bancaire unique
 - C. que tous les fonds de l'Etat sont gérés par le Trésor public
- 71. Pour quelle raison existe-t-il une séparation entre l'ordonnateur et le comptable ?
 - A. Pour éviter la gestion de fait
 - B. Pour permettre le suivi du paiement des dépenses
 - C. Pour permettre un meilleur contrôle des comptes publics
- 72. La loi organique du 28 décembre 2021 relative à la modernisation de la gestion des finances publiques a créé les lois de finances :
 - A. de rationalisation
 - B. de fin de gestion
 - C. de régularisation
- 73. Lors du vote du budget, quel article de la Constitution interdit au Parlement de créer ou d'aggraver une charge publique ?
 - A. L'article 34
 - B. L'article 40
 - C. L'article 47

- 74. Une mission du budget de l'Etat est :
 - A. obligatoirement interministérielle
 - B. obligatoirement ministérielle
 - C. soit ministérielle soit interministérielle
- 75. Le processus annuel de certification des comptes de l'Etat :
 - A. relève du Parlement, qui vote l'acte annuel de certification en application de l'article 47-2 de la Constitution
 - B. relève du Parlement qui vote l'acte annuel de certification en application de l'article 58 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF)
 - C. relève de la Cour des comptes en application de l'article 58 de la LOLF
- 76. En tant qu'attaché(e) d'administration de l'Etat affecté(e) sur des fonctions budgétaires, vous contribuez directement à deux des quatre temps budgétaires qui se succèdent :
 - A. l'adoption et l'exécution du budget de l'Etat
 - B. l'exécution et le contrôle de l'exécution du budget de l'Etat
 - C. la préparation et la mise en œuvre du budget de l'Etat
- 77. À quel montant s'élève la dette publique à la fin du 4ème trimestre 2021 ?
 - A. 1 215,1 milliards d'euros
 - B. 2 813,1 milliards d'euros
 - C. 2 000,1 milliards d'euros
- 78. A quoi correspond le schéma d'emplois :
 - A. à la différence entre le plafond d'emplois de l'année n-1 et celui de l'année n
 - B. à la différence entre la consommation d'emplois entre l'année n-1 et celle de l'année n
 - C. à l'augmentation ou à la diminution en ETPT de la dotation en emplois des missions du budget de l'Etat
- 79. Qui est le responsable de la fonction financière ministérielle (RFFIM)?
 - A Le secrétaire général du ministère
 - B Le directeur des affaires financières du ministère
 - C Le contrôleur budgétaire et comptable ministériel
- 80. Quelle proposition correspond à une des caractéristiques d'une loi de programmation?
 - A Une loi de programmation est une loi d'exception qui n'est pas soumise à l'examen du Parlement
 - B Une loi de programmation ne porte aucune dépense de masse salariale
 - C Une loi de programmation est une loi pluriannuelle qui déroge au principe d'annualité

Organisation, fonctionnement et politiques des institutions européennes

81. La Convention européenne des droits de l'Homme a été plusieurs fois amendée par : protocoles B. amendements C. avenants 82. La Charte des droits fondamentaux a une valeur juridique : A. inférieure aux Traités B. supérieure aux Traités C. égale aux Traités 83. Le Conseil européen réunit : A. les commissaires européens B. les ministres des affaires étrangères des pays membres de l'Union européenne C. les chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de l'Union européenne 84. Les membres du Parlement européen sont élus au : A. suffrage restreint B. suffrage universel direct C. suffrage universel indirect 85. Parmi les domaines de compétences suivants de l'Union européenne, lequel est un domaine de compétence partagée ? A. L'agriculture et la pêche, à l'exclusion de la conservation des ressources biologiques de la mer B. La politique monétaire pour les pays de la zone euro C. L'établissement de règles de concurrence nécessaires au fonctionnement du marché intérieur 86. La transposition d'une directive européenne en droit national est : A obligatoire dans un délai donné В obligatoire sans qu'un délai ne soit précisé С facultative

- 88. Les pays et territoires d'outre-mer :
 - A. ne font pas partie de l'Union européenne

87. Quels sont les 6 pays fondateurs de l'Union européenne?

- B. font partie de l'Union européenne
- C. sont soumis au droit européen sans pour autant faire partie de l'Union européenne

Pays-Bas, Luxembourg, France, Allemagne, Danemark et Belgique

B. Luxembourg, Pays-Bas, Italie, France, Allemagne et Belgique C. Portugal, Luxembourg, Italie, France, Allemagne et Belgique

- 89. L'adhésion d'un nouveau pays à l'Union européenne nécessite :
 - A. une approbation du Parlement européen
 - B. un vote des citoyens des pays membres de l'Union européenne
 - C. un vote à la majorité qualifiée des citoyens du pays candidat
- 90. Quelle nouvelle ressource propre de l'Union européenne a été mise en place au 1er janvier 2021 ?
 - A. Une taxe carbone pour les marchandises importées dans l'Union européenne
 - B. Une taxe sur les déchets plastiques non recyclés
 - C. Une taxe sur le numérique
- 91. Le poste de Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a été créé par :
 - A. le Traité de Nice du 26 février 2001
 - B. le Traité de Maastricht du 7 février 1992
 - C. le Traité de Lisbonne du 13 décembre 2007
- 92. Quel pays n'est pas membre de l'Union européenne parce qu'il a renoncé à sa demande d'adhésion à l'Union en 2015 ?
 - A. L'Islande
 - B. La Norvège
 - C. L'Albanie
- 93. Le président du Conseil européen est élu par le Conseil européen :
 - A. à la majorité absolue
 - B. à la majorité qualifiée
 - C. il n'est pas élu ; il est nommé par le Parlement européen
- 94. Quelles sont les trois principales compétences de la Commission européenne ?
 - A. Adopter les textes législatifs de l'Union européenne, coordonner les politiques des Etats membres, définir la politique étrangère et de sécurité
 - B. Exercer un pouvoir d'initiative législative, veiller au respect et à l'application du droit européen, exercer un pouvoir d'exécution des politiques et des actes adoptés par le Parlement et le Conseil de l'Union européenne
 - C. Adopter les actes législatifs de l'Union européenne, arrêter les orientations sur les priorités budgétaires de l'Union européenne, créer des commissions temporaires d'enquête
- 95. Le président du Parlement européen est élu pour un mandat :
 - A. renouvelable de cinq ans
 - B. non renouvelable de cinq ans
 - C. renouvelable de deux ans et demi
- 96. Le Comité européen des régions :
 - A. est une institution décisionnelle en matière de politique de l'environnement et de cohésion
 - B. est une institution qui contrôle l'utilisation des fonds versés aux Etats membres de l'Union
 européenne dans le cadre de la politique régionale européenne
 - C. est un organe consultatif qui émet des avis sur toute proposition ayant un impact sur les collectivités territoriales de l'Union européenne

- 97. Les pays membres de l'espace Schengen sont au nombre de :
 - A. 26 dont 22 sont membres de l'Union européenne
 - B. 28 dont 23 sont membres de l'Union européenne
 - C. 31 dont 20 sont membres de l'Union européenne
- 98. Dans le cadre de la politique européenne de la concurrence, les aides d'Etat ne sont pas autorisées car elles sont incompatibles avec le marché unique :
 - A. lorsqu'elles faussent ou menacent de fausser la concurrence en favorisant certaines entreprises ou productions affectant ainsi les échanges entre Etats membres de l'Union européenne
 - B. lorsqu'elles visent à aider au développement économique de régions dans lesquelles le niveau de vie est anormalement bas
 - C. lorsqu'elles ont un caractère social et sont octroyées aux consommateurs individuels sans discrimination liée à l'origine des produits
- 99. En poste à la délégation aux affaires européennes et internationales du secrétariat général du ministère de la justice, vous animez une formation et devez présenter l'agence européenne Eurojust. Vous expliquez qu'elle est chargée de :
 - A. diriger des enquêtes et mener des poursuites pénales contre les auteurs d'infractions graves réalisées dans un des pays membres de l'Union européenne
 - B. coordonner une réforme du système juridictionnel européen en vue de la création d'une Cour d'assises au sein de la Cour de justice de l'Union européenne
 - C. renforcer la coordination et la coopération entre les autorités nationales chargées des enquêtes et des poursuites relatives à la criminalité grave affectant deux ou plusieurs Etats membres de l'Union européenne
- 100. Parmi ces pays, lequel n'est pas un Etat membre du Conseil de l'Europe?
 - A. La Suisse
 - B. La Biélorussie
 - C. L'Ukraine

Culture numérique

- 101. A quoi sert le VPN (Virtual Private Network ou Réseau Privé Virtuel) ?
 - A. Il s'occupe du partage des fichiers etde faire des sauvegardes de données régulièrement
 B. Il désigne un réseau crypté qui permet à une société dont les locaux seraient géographiquement dispersés de communiquer et partager de documents de manière sécurisée
 - C. Il permet de gérer les e-mails, la connexion internet et la sécurité informatique
- 102. Que contient le volet cybersécurité du plan France Relance ?
 - A. Une décision du gouvernement destinée à relancer l'e-commerce en France
 - B. Une volonté gouvernementale destinée à rehausser le niveau de cyber sécurité de certaines entités de l'Etat
 - C. Un plan architectural destiné à réorganiser l'écosystème cyber français
- 103. Quelle est l'autorité nationale en matière de cybersécurité ?
 - A. Le COMCYBER (commandement de la cyberdéfense)
 - B. L'ANSSI (agence nationale de la sécurité des systèmes d'information)
 - C. Le COMCYBERGEND (commandement de la gendarmerie dans le cyberespace)
- 104. Quel texte définit la conduite à tenir pour l'Etat en cas d'attaque mondiale Cyber ?
 - A. La loi de programmation militaire (LPM)
 - B. Le code pénal
 - C. La directive sécurité des réseaux et de l'information (SRI)
- 105. Vous êtes directeur général des services dans une mairie. Dans quel cas contactez-vous la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) ?
 - A. Si le réseau Très haut débit ne fonctionne pas sur le territoire de la commune
 - B. Si le maire vous sollicite pour faire un audit des systèmes d'information d'importances vitales
 (SIIV) de votre commune
 - C. Si vous constatez une fuite de données personnelles
- 106. Vous êtes en charge de la gestion des réseaux informatiques d'un établissement public. Vous venez d'apprendre que vos systèmes d'information (SI) systèmes d'information sont bloqués, cryptés et qu'une demande de rançon de 50 bitcoins est demandée. Que faites-vous ?
 - A. Vous payez la rançon
 - B. Vous négociez et payez la rançon
 - C. Vous rendez compte de la situation à l'ANSSI et allez porter plainte
- 107. En charge de la sécurité des SI de votre entité, vous avez subi une attaque cyber qui est désormais résolue.Quel est votre premier réflexe ?
 - A. Rebrancher les systèmes et reprendre le travail au plus vite
 - B. Ajouter quelques protections supplémentaires
 - C. Reconstruire intégralement l'architecture informatique de votre SI en y mettant les protections nécessaires

- 108. Quelle est l'autorité de rattachement de l'ANSSI ?
 A. La direction interministérielle du numérique
 B. Le secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale
 - C. Le ministère des armées
- 109. Le règlement général sur la protection des données (RGPD) :
 - A. a été rendu applicable dans certains Etats de l'Union européenne dès lors qu'ils l'ont transposé est directement applicable dans tous les États membres de l'Union européenne
 - C. sera automatiquement applicable au Royaume-Uni après le Brexit puisqu'il a été adopté avant
- 110. « France transfert » est un outil permettant :
 - A. le transfert de fonds
 - B. l'envoi de fichiers volumineux
 - C. l'utilisation d'une messagerie instantanée
- 111. Que désigne la fracture numérique ?
 - A L'absence de connaissance en informatique
 - B. L'inégalité en termes d'accès et d'usage numériques
 - C. Le piratage d'un réseau informatique
- 112. Qu'est-ce que l'illectronisme?
 - A L'incapacité de lire un texte que ce soit sous format papier ou numérique
 - B. Une absence de compétences nécessaires à l'utilisation des ressources numériques
 - C. Une allergie aux composants informatiques
- 113. Que recouvre le dispositif Territoire Numérique Éducatif (TNE) ?
 - A. Une expérimentation consistant à rendre le très haut débit obligatoire dans toutes les communes comptant plus de 5 écoles
 - B. Une expérimentation mise en place dans quelques départements et consistant à favoriser la continuité pédagogique, à réduire la fracture numérique et à encourager l'accélération des usages du numérique au service de la réussite des élèves
 - C. Un dispositif visant à introduire l'usage exclusif du numérique éducatif dans les territoires comptant le plus grand nombre d'élèves décrocheurs
- 114. Le programme France Identité Numérique lancé en 2018 est chargé de concevoir et mettre en œuvre :
 - A. un service d'identification numérique pour l'ensemble des citoyens
 - B. un portail agent interministériel de gestion des ressources humaines
 - C. des guichets numériques d'accueil des étrangers en France
- 115. Un rapport du Sénat du mois de mai 2022 relatif à la reconnaissance biométrique dans l'espace public contient des propositions pour :
 - A. écarter le risque d'une société de surveillance
 - B. généraliser la reconnaissance faciale au sein des services publics
 - C. assouplir le principe de consentement des usagers en supprimant la distinction entre authentification et identification

- 116. Pour quelles raisons la présidente de la CNIL a mis en demeure en mai 2022 près de 22 communes françaises ?
 - A. Parce qu'elles refusaient d'appliquer le principe de communication des documents administratifs à tout citoyen qui en fait la demande
 - B. Parce qu'elles refusaient de mettre en place un système de vidéo surveillance des espaces publics
 - C. Parce qu'elles n'avaient toujours pas désigné de délégué à la protection des données
- 117. Les opérateurs économiques chargés de la conclusion de marchés publics sont amenés à mettre en œuvre des traitements de données personnelles, en particulier de données relatives aux personnels ou aux usagers du service public. Ces traitements doivent nécessairement être réalisés dans le respect des dispositions :
 - A. du RGPD qui fixent, au bénéfice des personnes concernées, un certain nombre d'obligations à la charge des organismes qui y procèdent
 - B. du code de la commande publique qui prévoient les règles et procédures que les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices doivent respecter pour leurs achats en matière de travaux, de fournitures et de services
 - C. du code général de la fonction publique qui rassemblent l'ensemble des règles applicables au droit de la fonction publique
- 118. Vous êtes en déplacement à l'étranger et vous souhaitez lire en toute sécurité vos mails professionnels :
 - A. vous vous connectez au réseau wifi de l'hôtel non sécurisé
 - B. vous utilisez un partage de connexion compatible avec la Charte de sécurité informatique de votre département ministériel
 - C. vous allez sur les ordinateurs mis à votre disposition par l'hôtel
- 119. Quelle est la mission d' "ETALAB" ?
 - A. Créer un site Internet interministériel
 - B. Connecter les établissements scolaires entre eux
 - C. Coordonner la conception et la mise en œuvre de la stratégie de l'Etat dans le domaine de la donnée
- 120. La loi pour une République numérique a été promulguée le 7 octobre 2016. Elle entend :
 - A. généraliser le vote électronique pour l'ensemble des scrutins nationaux, afin de contenir
 l'abstention électorale ;
 - B. encourager l'innovation et l'économie numérique, promouvoir une société numérique protectrice et garantir l'accès de tous au numérique ;
 - C. encourager et promouvoir l'utilisation du numérique, dans un souci de développement durable et de limitation de l'usage du papier pour faire face notamment à la pénurie croissante de certaines matières premières.